

RECLAMATION

Une réclamation ne peut concerner que des points de règlement.

La décision des juges est irrévocable

Libelle de la compétition :				
N° de la surface de combat :				
Categorie			Poids	
Date :			Heure :	
Nom et prénom du compétiteur concerné :				
Description de la réclamation :				
Nom du coach :			Club :	
<p>Si le coach souhaite saisir la commission d'appel, il doit s'acquitter de la somme de 50 € afin que sa réclamation puisse être reçue. Dans le cas où la réclamation est justifiée et validée après délibération la somme de 50 € lui sera rendue. Dans le cas contraire la somme versée ne lui sera pas rendue. (Un justificatif sera remis au coach).</p>				
Décision de la commission d'appel :				
Restitution de la somme de 50€ :	OUI		NON	
Nom et visa pour la commission d'appel :				